

220C2680
FR0012432516-FS0810

24 juillet 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

POXEL
(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 24 juillet 2020, la société en commandite par actions Andera Partners¹ (374 rue Saint-Honoré, 75001 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 29 mai 2020, les seuils de 15% du capital et des droits de vote de la société POXEL et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 4 162 716 actions POXEL représentant autant de droits de vote, soit 14,63% du capital et des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société POXEL.

Le déclarant a précisé détenir, au 24 juillet 2020, pour le compte desdits fonds, 4 061 527 actions POXEL représentant autant de droits de vote, soit 14,27% du capital et des droits de vote de cette société³.

¹ Anciennement dénommée Edmond de Rothschild Investment Partners et contrôlée par Andera Investment Managers. Le déclarant a précisé agir indépendamment de la personne qui le contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 28 451 523 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Sur la base d'un capital composé de 28 471 523 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.